

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 16 décembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 7.6, 2.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h50.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux ; M^{me} Françoise GALLIOU Avanne-Aveney ; M^{me} Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon ; M. Eric ALAUZET (à partir du 7.6), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 7.6), M^{me} Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M^{me} Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Guéric CHALNOT, M^{me} Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M^{me} Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), M^{me} Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, M^{me} Elsa MAILLOT, M^{me} Carine MICHEL (jusqu'au 0.1), M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M^{me} Sophie PESEUX (à partir du 7.6), M^{me} Danielle POISSENOT (à partir du 7.6 et jusqu'au 1.2.4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M^{me} Françoise PRESSE, M^{me} Karima ROCHDI (à partir du 7.6), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, M^{me} Catherine THIEBAUT, M^{me} Anne VIGNOT, M^{me} Christine WERTHE Bonney ; M. Gilles ORY Braillans ; M. Alain BLESSEMAILLE Byans-sur-Doubs ; M. Didier PAINÉAU Chalezeule ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze ; M. Gilbert PACAUD Champagny ; M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins ; M. Florent BAILLY Chauenne ; M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux ; M. Bernard GAVIGNET (à partir du 7.6), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz ; M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc ; M^{me} Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon ; M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 7.6) Deluz ; M. Fabrice TAILLARD Devecey ; M. Michel JASSEY Ecole-Valentin ; M. Yves GUYEN Fontain ; M^{me} Martine DONEY, M. André AVIS François ; M^{me} Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille ; M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine ; M. François LOPEZ Les Auxons ; M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI (jusqu'au 2.1) Mamirole ; M. Daniel HUOT (jusqu'au 4.8) Miserey-Salines ; M. Marcel FELT (à partir du 7.6) Montfaucon ; M. Pierre CONTOZ (jusqu'au 1.2.4) Montferrand-le-Château ; M. Pascal DUCHEZEAU Morre ; M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 7.6) Nancray ; M. Vincent FIETIER Noironte ; Claude MAIRE Osselle-Routelle ; M^{me} Anne OLSZAK Palise ; M^{me} Daniel GAUTHEROT Pelousey ; M^{me} Catherine BARTHELET Pouilley-Français ; M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes ; M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay ; M. Michel LETHIER Saint-Vit ; M. Pascal ROUTHIER Saône ; M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins ; M. Gabriel BAULIEU Tallenay ; M. Jean-Yves PRALON Thoraise ; M. Jean-Paul MICHAUD Torpes ; M. Denis JACQUIN (à partir du 7.6) Vaire ; M. Jean-Noël BESANCON, M^{me} Valérie MAILLARD (à partir du 7.6) Velesmes-Essarts ; M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley ; M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges ; M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins ; M^{me} Julie BAVEREL (à partir du 7.6)

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M^{me} Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M^{me} Marie-Laure DALPHIN, M^{me} Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M^{me} Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M^{me} Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, M^{me} Rosa REBRAB, M^{me} Mina SEBBAH, M^{me} Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE, M^{me} Sylvie WANLIN, M^{me} Marie ZEHAF Beure ; M. Philippe CHANEY Boussières ; M. Bertrand ASTRIC Busy ; M. Alain FELICE Champoux ; M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête ; M. Gérard GALLIOT Gennes ; M^{me} Thérèse ROBERT La Chevillotte ; M. Roger BOROWIK La Vèze ; M^{me} Catherine CUNET Larnod ; M. Hugues TRUDET Le Gratteris ; M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine ; M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin ; M. Daniel PARIS Mery-Vieilley ; M. Philippe PERNOT Novillars ; M. Philippe BELUCHE Pirey ; M. Robert STEPOURJINE Pugey ; M. Frank LAIDIÉ Roche-lez-Beaupré ; M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans ; M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit ; M^{me} Annick JACQUEMET Thise ; M. Alain LORIGUET Venise ; M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Fabrice TAILLARD

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 0.1), P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI (à partir du 1.1.1), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, JS. LEUBA, C. MICHEL (à partir du 7.6), D. POISSENOT (à partir du 4.1), R. REBRAB (à partir du 7.6), K. ROCHDI (jusqu'au 0.1), M. SEBBAH, G. VAN HELLE, S. WANLIN, M. ZEHAF, J. CANAL, P. CORNE, D. PARIS, S. RUTKOWSKI (à partir du 0.2), R. STEPOURJINE, A. LORIGUET

Mandataires : C. MICHEL (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. LIME, F. PRESSE, M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. CURIE, L. CROIZIER, N. BODIN, AS. ANDRIANTAVY, S. BARATI-AYMONIER (à partir du 7.6), R. STHAL (à partir du 4.1), F. ALLEMANN (à partir 7.6), C. THIEBAUT (jusqu'au 0.1), C. WERTHE, D. SCHAUSS, Y. POUJET, T. MORTON, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, M. FELT (à partir du 0.2), Y. GUYEN, F. TAILLARD

Délibération n°2019/005091

Rapport n°2.10 - Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure, réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification, sur le territoire de Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Jean-Paul MICHAUD, Vice-Président

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2020 et PPIF 2020-2024 « Requalification péri urbain et urbain »	Montant de l'opération : 150 000 €/an
Sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020/2024	

Résumé :

Il est proposé d'autoriser le lancement et la signature d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des aménagements de voirie et d'infrastructure réalisés dans le cadre du programme annuel de requalification.

Cet accord-cadre, sans montants minimum ni maximum, comportera trois lots. D'une durée d'un an renouvelable deux fois, ce marché sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu de l'article L.2124-2 du Code de la commande publique.

L'estimation annuelle de ces prestations est de 150 000 € HT pour les 3 lots.

I - Rappel du dispositif de requalification des voiries mis en place lors des transferts opérés au 1er janvier 2019

La délibération du 29 juin 2018 définit les modalités d'intervention en matière de voirie.

Ainsi, au printemps de chaque année, les communes expriment à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (CUGBM) leurs demandes de création ou requalification de voirie par l'intermédiaire du technicien de secteur. Sur cette base, la CUGBM élabore la programmation annuelle dans la limite du budget disponible.

A la fin des travaux, un fonds de concours est demandé aux communes par la CUGBM dans la limite de 50% du montant HT de l'opération, déduction faite des subventions. Ces fonds de concours donnent lieu à délibération conjointe à l'appui d'une convention.

II – Un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour accompagner les créations/requalifications de voiries

A – Caractéristiques de l'accord-cadre

Pour permettre la réalisation du programme annuel de requalification, il est prévu de lancer un accord-cadre de maîtrise d'œuvre d'une durée d'un an renouvelable deux fois et alloti selon le découpage suivant :

Lots	Désignation
Lot n°1	Secteur Besançon
Lot n°2	Secteurs Nord - Dame Blanche
Lot n°3	Secteurs Plateau - Ouest – Sud-Ouest et St-Vitois

Il s'agira d'un accord-cadre à marchés subséquents.

Chaque lot sera attribué à plusieurs opérateurs économiques. Ainsi, à la survenance du besoin, il sera possible de consulter, par remise en concurrence, les prestataires référencés, pour confier au titulaire, selon l'opération envisagée, une mission de maîtrise d'œuvre complète (mission témoin) ou une mission partielle.

L'estimation s'élève à 150 000 € HT par an pour les 3 lots soit 450 000 € HT sur la durée totale du marché.

Délibération du Conseil de Communauté du Lundi 16 Décembre 2019

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

B- Procédure envisagée

Cet accord-cadre, sans montants minimum ni maximum, sera passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en vertu de l'article L.2124-2 du Code de la commande publique.

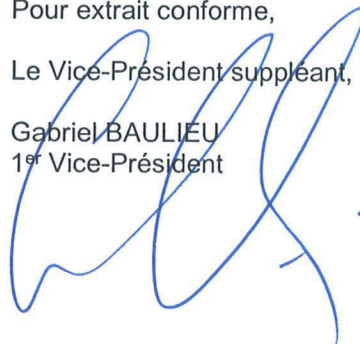
A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2020 et du PPIF 2020/2024 :

- autorise le lancement de cet accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour les aménagements de voirie et d'infrastructure en missions complètes ou partielles sur le territoire du Grand Besançon Métropole,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'accord-cadre avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0